

DATE DE
CONVOCATION

03 Mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 21

Votants 22

Objet :

Vote des taux fiscaux
2026

N° 27.299.26/08

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Mr Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence PIQUET à Mr Christophe LATOUCHE

Absents :

Mme Brigitte RICAUX

Mr Abdelkader BENOUDA

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Manuel CRETOT

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment son article 2,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 liée à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi de Finances 2021, instaurant les modalités de compensation de la Taxe d'habitation, et du dispositif de gel de taux et des abattements en vigueur en 2019, et jusqu'en 2022

Vu la loi de Finances 2026, instaurant la revalorisation des bases fiscales à hauteur de 0,8%,

Considérant, que l'état 1259 des bases prévisionnelles 2026 n'a pas été fourni par les services fiscaux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de FIXER les taux d'imposition pour l'année 2026, pour les taxes comme suit :

* Taxe Habitation	13,00 %
* Taxe Foncière Propriétés Bâties	48,24 %
* Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	52,80 %

Fait et délibéré à Gragny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

